

Événements à venir

Samedi 21 Juin : Kermesse des Ecoles et Western Party à la Halle des fêtes

14h30 : spectacle des écoles
16h00 : kermesse / animations
18h00 : soirée country
22h00 : descente aux flambeaux et feu de la Saint Jean

Samedi 28 Juin Bal des Pompiers à la Halle des fêtes

15h00 : animations
19h00 : repas
21h00 : Bal des Pompiers

Samedi 28 et Dimanche 29 juin : Fête Patronale à la Halle des fêtes

Pour le plaisir des petits et des grands, les forains s'installent au champ de foire avec manèges, pêche aux canards, stand de tir, confiseries et barbes à papa.

Informations diverses

Cartes nationales d'identité et passeports : à l'approche des vacances d'été, les délais de traitement et de fabrication des titres d'identité et de voyage seront progressivement rallongés en raison de l'afflux massif de demandes. Les personnes désirant obtenir un titre voudront bien déposer leur demande suffisamment tôt. Les délais sont de 5 à 6 semaines pour une carte nationale d'identité et de 15 jours pour un passeport.

Validité des cartes nationales d'identité : Les cartes d'identité établies à compter du 1er janvier 2004 pour les personnes majeures sont désormais valables 15 ans. La prolongation de 5 ans est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. Or, il apparaît que certains pays refusent l'entrée sur leur territoire pour des détenteurs de cartes d'identité expirées alors qu'elles sont prolongées tacitement de 5 ans. Il s'agit notamment de la Serbie, du Maroc, de la Tunisie, de Malte et de la Turquie. Attention, si certains pays ont accepté cette prolongation tacite (Suisse, Monaco, Bulgarie, Hongrie, Monténégro, Slovaquie), d'autres ne se sont pas prononcés. Aussi, la préfecture demande aux usagers de privilégier la détention d'un passeport afin d'éviter tout souci d'embarquement ou lors des contrôles aux frontières. Les personnes désirant voyager en Europe peuvent s'adresser en mairie pour tout renseignement complémentaire.

Bulletin municipal mairie Allamps
Directeur publication : J-F. Baltard
Comité de rédaction : conseillers municipaux
Crédits photos : mairie

NUMERO

2

Juin
2014

Bulletin Municipal

ALLAMPS



10 conseillers municipaux sont présents.

Mme Eiffler est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux questions diverses.

Dans ce numéro

Les délibérations
Questions diverses
Journée de nettoyage
Portage de repas à domicile
Les événements à venir

Délibérations

1. Démolition immeuble 2 rue Lt Clerc

Les termes de la convention de maîtrise d'oeuvre concernant l'étude et la démolition s'élèvent à 7.000 € HT. La commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la Dotation Communale d'Investissement. Le conseil municipal valide cette convention.

2. Accueil de loisirs sans hébergement

L'ensemble du conseil municipal décide de des tarifs et de l'embauche de personnels pour l'encadrement du Centre Aéré d'été qui aura lieu du 7 au 25 Juillet prochain, pour les enfants âgés de 4 à 12 ans (nés entre 2002 et 2010).

3. Tarifs accueil périscolaire

Le conseil municipal vote le maintien des tarifs pour l'accueil périscolaire 2014-2015 et propose de créer une tranche horaire suite à la réforme des rythmes scolaires de la rentrée de Septembre prochain, à savoir 15h45 à 16h30 avec un tarif fixé à 0,50 €.

4. Divers points concernant les salariés

La création d'un emploi saisonnier (4 heures par jour pendant 3 semaines) durant les congés d'été de l'agent d'entretien est validée par l'ensemble du conseil municipal. Date limite des candidatures fixée au 5 Juillet.



La mairie sera fermée du 12 au 19 Juillet 2014

Questions diverses

5. Désignation des délégués

Le conseil municipal désigne :

- Commission intercommunale des impôts directs : JF Baltard
- Fédération Nationale des Communes Forestières : Yvon Moinier et Stéphane Lepage

6. Renouvellement convention de fauchage de la voirie communale

La mairie renouvelle la convention avec l'agriculteur pour le fauchage des routes communales.

7. Cadeau de mariage

L'ensemble du conseil valide le fait d'acheter un cadeau à l'occasion des mariages.

8. Dotation communale d'investissement

La mairie va déposer un dossier pour obtenir ces fonds du Conseil Général pour démolir la ruine Castor.

Regroupement pédagogique

Le maire informe l'ensemble du conseil de la réunion entre les mairies de Vannes le Châtel / Gibeauveix / Uruffe et Allamps concernant une prochaine étude à mettre en place.

Amicale Barisey la Côte / Bulligny / Allamps

Une réunion de l'amicale des élus aura lieu le 13/06 pour l'intégration de Barisey-la-Côte avec Allamps et Bulligny pour l'organisation et la préparation du Feu d'artifice à l'Etange le 19 Juillet prochain.

Réunion Espace Naturel Sensible

Cette réunion concernait particulièrement le Massif de Meine avec son sentier d'interprétation Cœur de Meine ainsi qu'un inventaire sur la biodiversité.

Réunion Fédération de Pêche

Lors de cette séance ont été abordés des points sur la carte de pêche et la déviation du ruisseau.

Journée nettoyage de printemps

Le 17 Mai dernier le conseil municipal a organisé une journée de nettoyage de Printemps du village avec l'aide de petits et grands bénévoles. Tous les participants ont travaillé avec ardeur et bonne humeur pour désherber et nettoyer les abords des bâtiments communaux afin d'éviter que les avaloirs de chaussée (bouches d'égout) ne soient saturés en feuilles et débris. Un grand merci aux bénévoles de tous âges pour cette aide non négligeable.



Aussi, nous vous rappelons qu'il est de votre devoir de propriétaire ou locataire d'entretenir et de nettoyer les trottoirs qui bordent vos habitations et jardins (désherbage, balayage de feuilles mortes et autres débris) et en hiver déneigement pour le passage des piétons.

Portage de Repas à domicile

Le GIP propose son service de portage de repas à domicile et livre du lundi au samedi des repas équilibrés composés de 9 éléments : potage, entrée, viande ou poisson, légumes, salade, fromage, dessert, gâteaux secs et pain de 120g. Ces repas sont composés dans le respect des régimes prescrits par les médecins traitants. La commande peut être quotidienne ou occasionnelle, aucun engagement ne lie le client et le GIP. Il suffit d'acheter des tickets repas auprès de la mairie ou du CCAS.

Prix des repas : 9,95 € livraison comprise (à partir du 1er Juillet 2014)

Renseignements complémentaires GIP Portage de Repas à domicile : 03 83 62 20 94 ou 03 83 62 20 93 ou 03 83 62 23 61 (répondeur).